

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cabinet du Ministre

Adresse : 78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

NOR : AGRG1205687C

CIRCULAIRE

CAB/C2012-0001

Date: 11 avril 2012

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Degré et période de confidentialité : Document non confidentiel

à Messieurs les Préfets de région

Nombre d'annexe : 0

Copie : Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Objet : Orientations nationales en vue de la mise en œuvre régionale du Programme national pour l'alimentation (PNA) pour l'année 2012

Référence :

– Loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche

Résumé : Cette circulaire a pour objet de présenter aux Préfets de région les modalités de mise en œuvre du Programme national pour l'alimentation au niveau régional en 2012.

Mots-clés : politique publique de l'alimentation, programme national pour l'alimentation, plan régional de l'alimentation

Destinataires

Pour exécution :

Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
MM. les Directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DROM

Pour information

Madame la Commissaire générale au développement durable
Monsieur le Directeur général à la prévention des risques
Monsieur le Directeur général à la mondialisation, au développement et aux partenariats
Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire
Monsieur le Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Monsieur le Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services
Monsieur le Directeur du budget
Monsieur le Directeur général du trésor
Monsieur le Directeur général des collectivités locales
Monsieur le Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Monsieur le Directeur général de la recherche et de l'innovation
Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire
Monsieur le Directeur général de la santé
Madame la Directrice générale de l'offre de soins
Madame la Directrice générale de la cohésion sociale
Monsieur le Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la culture et de la communication

Monsieur le Directeur général du patrimoine
Madame la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche
Monsieur le Délégué général à l'Outre-Mer
Monsieur le Secrétaire général du MAAPRAT
Monsieur le Délégué interministériel aux industries agro-alimentaires et à l'agro-industrie
Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
Monsieur le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture
Monsieur le Directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
Madame la Déléguée à l'information et la communication du MAAPRAT
Monsieur le Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des Agences régionales de santé
Monsieur le Directeur général de FranceAgriMer
Monsieur le Directeur général de l'Anses
Monsieur le Directeur de l'INAO
Monsieur le Président de l'Agence Bio
Monsieur le Président du CNA
Monsieur le Secrétaire interministériel du conseil national de l'alimentation
Monsieur le Président et le Secrétaire général du Programme national nutrition santé
Monsieur le Président et le Secrétaire général du Plan obésité
Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

Avec la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le Gouvernement a engagé en 2010 une politique visant à garantir à tous les Français une alimentation sûre, équilibrée et de qualité. Cette politique permet de préserver un modèle alimentaire qui contribue au maintien des liens familiaux et sociaux, à la vitalité de notre économie et au rayonnement de notre culture dans le monde.

Un premier programme de 85 actions a été mis en place en novembre 2010, qui mobilise un ensemble de 14 ministères concernés, les acteurs privés et le monde associatif.

Les mesures en faveur d'une bonne alimentation prévues dans le PNA s'inscrivent dans la stratégie de prévention nutritionnelle du plan national nutrition santé PNNS 3 et le volet prévention du plan Obésité. Elles mobilisent en ce sens les différents opérateurs (producteurs, industriels, commerçants, restaurateurs, associations et collectivités) œuvrant dans le domaine de l'alimentation.

Une gouvernance locale essentielle

L'efficacité de cette politique ne peut être effective que si elle est largement relayée et appropriée localement. La gouvernance régionale de ce programme est, à ce titre, fondamentale. Elle repose sur la tenue de Comités régionaux de l'alimentation (CRALIM), organes de concertation pour l'élaboration du plan régional pour l'alimentation. Je vous demande de veiller à ce que les directions régionales relevant des autres ministères partenaires y participent activement. Il importe en effet d'assurer, sous l'autorité des préfets, la cohérence de l'action publique au niveau régional et la synergie entre les différents leviers d'actions œuvrant sur les nombreux thèmes touchant à l'alimentation de nos concitoyens.

Les collectivités territoriales constituent également à ce titre des acteurs incontournables. De nombreuses initiatives ont déjà été entreprises conjointement avec elles, mais leur implication sur ces thèmes reste très hétérogène sur le territoire national. Le potentiel de ces partenariats reste donc encore très largement à exploiter et je vous demande de les développer de façon prioritaire.

Une dynamique bien enclenchée et à poursuivre

Depuis son lancement, le PNA a déjà fait l'objet de nombreuses réalisations concrètes, grâce à l'action collective qui est sa « marque de fabrique ». Désormais, il s'agit de renforcer et développer les actions initiées dans chacun des quatre axes thématiques du programme.

Axe 1 - Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation

La première année, l'action a été ciblée sur deux priorités : l'alimentation des jeunes et celle des personnes les plus défavorisées.

Ainsi, depuis la rentrée 2011, de nouvelles règles ont été établies dans les cantines scolaires pour améliorer la qualité des repas servis à 6 millions d'enfants. De nombreuses initiatives ont été prises pour transmettre aux enfants la culture du goût et développer leur connaissance des aliments (lancement des « classes du goût », sorties pédagogiques, programme « un fruit pour la récré »).

Le Gouvernement s'est également mobilisé en priorité pour les personnes les plus défavorisées. Après plusieurs semaines de négociations avec nos partenaires européens, nous avons obtenu la prolongation du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) jusqu'en 2013. Au niveau national, a été lancée une bourse aux dons alimentaires (bourse-aux-dons.fr), avec la vocation de faciliter la mise en relation des associations caritatives avec les entreprises qui souhaitent proposer des produits alimentaires.

Pour **2012**, il s'agit d'inscrire votre action locale, dans la continuité des actions déjà initiées, avec une attention particulière pour les trois priorités suivantes : la restauration collective, l'alimentation des personnes les plus défavorisées et celle des seniors.

Des travaux sont en cours au niveau national. Je vous remercie d'y apporter vos contributions, pour améliorer la qualité des repas dans les autres secteurs de la restauration collective, à savoir les universités, les établissements pénitentiaires, les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux et les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.

En matière d'aide alimentaire, les enjeux seront de favoriser l'augmentation des dons privés et renforcer l'autonomie des associations caritatives. Vous veillerez à soutenir plus particulièrement les initiatives concourant au développement des ateliers de réinsertion et d'accompagnement centrés sur l'alimentation. L'année 2012 permettra également de mettre en œuvre la réforme du système de l'aide alimentaire, avec notamment l'habilitation des associations bénéficiant de subventions publiques, un appel à candidatures pour sélectionner les bénéficiaires du PEAD et du PNA, et la définition d'indicateurs d'activité afin de mieux identifier les besoins.

Enfin, concernant les seniors, les pratiques exemplaires en matière, d'une part, de menus en maisons de retraite et, d'autre part, de portage à domicile de repas devront être répertoriées et valorisées.

Axe 2 - Développer une offre alimentaire de qualité

En 2011, l'action a été ciblée sur deux priorités : l'amélioration de la qualité des produits et le rapprochement entre producteurs et consommateurs.

En matière de qualité, sur le volet sanitaire, de nombreux guides de bonnes pratiques d'hygiène ont été conçus par branches professionnelles.

Par ailleurs, le développement de la part des produits sous signe officiel de qualité et d'origine, dont notamment les mesures de soutien aux filières biologiques, sont partie intégrante des actions auxquelles le PNA doit donner de la visibilité auprès du grand public.

En matière environnementale, l'objectif reste de déployer de nouveaux leviers d'action, en mobilisant toute la filière, depuis la production agricole jusqu'aux consommateurs pour atteindre une réduction de 50% de l'usage des pesticides si possible d'ici 2018 dans le cadre du plan *Ecophyto 2018*.

Enfin, les textes d'applications de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche concernant d'une part, la création d'un observatoire de l'alimentation et d'autre part, la mise en place d'accords collectifs sur l'amélioration de la qualité de la composition des produits transformés ont été publiés.

Pour renouer le lien entre les citoyens et les agriculteurs, le gouvernement veut également favoriser le développement des circuits courts. C'est la raison pour laquelle, outre la poursuite des 14 mesures lancées en 2009 en faveur du développement des circuits courts, une réforme du Code des marchés publics a été adoptée le 25 août 2011. Dorénavant, les appels d'offres pourront ajouter au critère du prix, jusque-là critère discriminant, celui de l'approvisionnement direct auprès des producteurs.

En **2012**, il s'agit de poursuivre les actions engagées et développer en priorité les actions visant à améliorer la composition ou les modes de fabrication des produits alimentaires.

Au niveau national, un partenariat avec les industriels a été lancé pour mettre en place, filière par filière, des accords collectifs sur la réduction de la quantité de sel, de graisses et de sucre, et plus largement sur l'amélioration de l'ensemble des paramètres (goût, nutrition, durabilité) qui fondent la qualité d'une alimentation. Ce partenariat doit se concrétiser par la signature des premiers accords en 2012.

Dans l'ensemble des régions de France, je compte sur votre implication pour engager des travaux avec les correspondants locaux des fédérations professionnelles et les ARIA afin d'expliquer le sens de ces démarches et d'y impliquer vos correspondants.

Compte-tenu des enjeux de santé publique liés à l'obésité propres aux départements et régions d'outre-mer (DROM), un plan spécifique DROM a été élaboré dans le cadre des réflexions sur le PNNS et le plan Obésité. Les DAAF avec l'appui des autres directions départementales mettront l'accent sur les actions suivantes :

- l'incitation des industries agro-alimentaires à s'engager dans des accords collectifs d'amélioration de la qualité des produits, conformément au décret n°2012-80 du 23 janvier 2012 relatif aux accords collectifs et notamment l'alinéa suivant : « Le ministre chargé de l'alimentation ne peut reconnaître les accords collectifs conclus par des opérateurs justifiant d'un impact significatif sur une famille de produits distribués dans les départements et régions d'outre-mer que si ces accords comportent des engagements sur la réduction des teneurs des produits en glucides et lipides visant à les rapprocher de celles de produits similaires distribués en métropole »,
- faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits agricoles locaux.

Axe 3 - Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation

En 2011, la priorité a été donnée à l'étiquetage et l'éducation au fait alimentaire.

L'étiquetage des produits a été amélioré au niveau communautaire, notamment celui de l'origine, sous l'impulsion décisive des autorités françaises, afin que les consommateurs puissent choisir leurs produits en connaissance de cause.

Les « classes du goût » ont été relancées, pour transmettre à nos enfants la culture du goût et développer leur connaissance des aliments.

Enfin, pour mieux informer les consommateurs sur les produits et encourager les bonnes pratiques alimentaires, le site alimentation.gouv.fr a été créé.

En **2012**, le développement des partenariats avec l'éducation nationale doit se poursuivre. En ce sens, vous encouragerez toutes les initiatives prises visant à développer les sorties pédagogiques dans les exploitations agricoles et les entreprises du secteur alimentaire.

Les actions de sensibilisation du grand public, notamment grâce à internet et aux réseaux sociaux doivent se poursuivre avec pour objectif essentiel de renouer le lien entre nos concitoyens et l'agriculture.

Axe 4 - Promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire

Fin 2010, le repas gastronomique des Français a été inscrit au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Ce classement est une reconnaissance de la place de l'alimentation dans la société française, facteur de lien familial et social et de qualité de vie.

En 2011, le développement des sites remarquables du goût a été relancé, en collaboration avec les ministères de la culture et de l'économie et des finances. La qualité de la restauration, au travers de la promotion du titre de Maître-Restaurateur, le souci de promouvoir l'oenotourisme et les spécialités régionales, et la première édition de la fête de la gastronomie le 23 septembre consacrent un certain nombre d'initiatives prises dans ce domaine.

En **2012**, il s'agira bien-sûr de poursuivre la valorisation des produits et savoir-faire culinaires régionaux. Sur ce thème vous poursuivrez les partenariats nécessaires avec les délégations régionales de l'INAO et les établissements d'enseignement agricole. Des partenariats entre ces derniers et les lycées hôteliers devront être encouragés.

Une nouvelle priorité sera d'ailleurs donnée à la valorisation des métiers de l'alimentation. Des mesures seront prises pour renforcer l'attractivité de ces métiers qui recrutent et qui constituent un secteur stratégique pour notre économie. Au niveau local vous assurerez la promotion de l'ensemble de ces métiers en développant les partenariats avec les chambres consulaires, les établissements de formation et les fédérations professionnelles.

Conclusion :

Enfin, sur tous ces sujets, vous veillerez à ce que soient valorisées les initiatives et les expérimentations qui vont dans le sens d'une meilleure alimentation grâce au logo « Bien manger, c'est l'affaire de tous ! ». Fil d'Ariane reliant les différentes actions mises en œuvre au travers du PNA, il témoigne de l'ambition de la France de valoriser la qualité de son alimentation et le savoir-faire de ses professionnels (voir le dossier du demandeur sur le site : <http://alimentation.gouv.fr/logo-pna>).

Le PNA est une stratégie collective dont la réussite repose sur la participation active de tous : ministères, collectivités territoriales, acteurs privés et associatifs mais c'est aussi une stratégie de long terme à laquelle je suis profondément attaché. Cette stratégie c'est de garantir à tous les Français une alimentation saine et équilibrée. Elle nous distingue de beaucoup d'autres pays développés qui n'ont pas pris à bras le corps cette question de l'alimentation qui sera une des questions majeures du 21^{ème} siècle.

Bruno LE MAIRE